

ÉTATS FINANCIERS

Fiducie de la Financière Sun Life inc.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Information financière annuelle

Table des matières

États financiers

et notes annexes

Fiducie de la Financière Sun Life inc.

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers	
État de la situation financière	5
État du résultat net	6
État du résultat global	6
État des variations des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	7
Notes annexes	
Note 1 Description des activités	8
Note 2 Déclaration de conformité	8
Note 3 Méthodes comptables significatives	8
Note 4 Changements de méthodes comptables	15
Note 5 Placements	16
Note 6 Gestion du risque lié aux instruments financiers	20
Note 7 Gestion du capital	29
Note 8 Impôt sur le résultat	29
Note 9 Instruments financiers dérivés et activités de couverture	31
Note 10 Autres actifs	34
Note 11 Dépôts	34
Note 12 Autres passifs	35
Note 13 Capital social	35
Note 14 Actifs de fiducie sous gestion	35
Note 15 Transactions entre parties liées	36
Note 16 Engagements et éventualités	36
Note 17 Sensibilité aux taux d'intérêt	37
Note 18 Intérêts dans des entités structurées non consolidées	39
Note 19 Modifications de chiffres comparatifs	39

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état du résultat net, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 27 février 2026

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

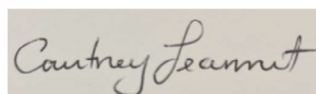
Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Actif		
Trésorerie détenue en fiducie (note 12)	95 558 \$	86 648 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 456	44 125
Titres à court terme	—	10 382
Titres de créance	484 945	523 405
Prêts hypothécaires et autres prêts	337 778	306 437
Placements (note 5)	962 737	970 997
Actifs dérivés (notes 5, 6 et 9)	3 531	516
Actif d'impôt différé (note 8)	1 070	378
Autres actifs (note 10)	13 468	12 155
Total de l'actif	980 806 \$	984 046 \$
Passif		
Découverts bancaires (note 5)	15 678	1 977
Dépôts (note 11)	771 030	790 748
Passifs dérivés (notes 5, 6 et 9)	100	4 330
Autres passifs (note 12)	102 854	103 103
Total de l'actif	889 662	900 158 \$
Capitaux propres		
Capital social émis (note 13)	98 561	98 561 \$
Surplus d'apport	38 050	38 050
Cumul du déficit	(50 334)	(56 651)
Cumul des autres éléments du résultat global	4 867	3 928
Total des capitaux propres (note 7)	91 144 \$	83 888 \$
Total du passif et des capitaux propres	980 806 \$	984 046 \$

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 24 février 2026.



Jay Zhong
Administrateur



Courtney Learmont
Administratrice

ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Produits d'intérêts		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	1 040 \$	2 308 \$
Titres de créance	18 489	24 094
Prêts hypothécaires et autres prêts	18 195	22 133
Autres produits d'intérêts	2 371	4 618
Total des produits d'intérêts	40 095	53 153
Charges d'intérêts		
Dépôts	25 622	31 905
Produits d'intérêts, montant net	14 473	21 248
Charge pour pertes de crédit (note 6)	929	6 987
Produits d'intérêts nets, déduction faite de la charge pour pertes de crédit	13 544	14 261
Autres produits		
Produits tirés des honoraires	1 425	1 618
Profits à la vente d'actifs	823	31
(Pertes latentes) profits latents sur les placements	(44)	118
Profits (pertes) liés aux dérivés	2 471	(13 005)
(Pertes) profits de change	(5 198)	12 793
Total des autres (pertes) produits	(523)	1 555
Produits d'intérêts et autres produits, montant net	13 021	15 816
Charges d'exploitation (note 15)		
Frais liés aux dépôts et aux placements	3 007	2 788
Assurance-dépôts	360	369
Amortissement des commissions différées	753	728
Autres charges d'exploitation	355	347
Total des charges d'exploitation	4 475	4 232
Bénéfice avant impôt sur le résultat	8 546	11 584
Charge d'impôt (note 9)	2 229	3 080
Bénéfice net total	6 317 \$	8 504 \$

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Bénéfice net total, déduction faite de l'impôt :	6 317 \$	8 504 \$
Autres éléments de bénéfice global, déduction faite de l'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 161	5 998
Impôt sur les (profits) latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(573)	(1 590)
Reclassement en résultat des (profits) pertes sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(848)	9
Impôt sur le reclassement en résultat des profits (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	225	(2)
Variations des pertes de crédit attendues sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(35)	80
Impôt sur les variations des pertes de crédit attendues sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9	(21)
Total des autres éléments du résultat global	939	4 474
Total du résultat global	7 256 \$	12 978 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Actions ordinaires		
Solde au début et à la fin de l'exercice (note 13)	98 561 \$	98 561 \$
Surplus d'apport		
Solde au début et à la fin de l'exercice	38 050	38 050
(Déficit) bénéfice cumulé		
Solde, au début	(56 651)	(20 155)
Bénéfice net	6 317	8 504
Dividendes versés sur les actions ordinaires (note 13)	—	(45 000)
Solde, à la fin	(50 334)	(56 651)
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt		
Solde, au début	3 928	(546)
Total des autres éléments de bénéfice global pour l'exercice	939	4 474
Solde, à la fin	4 867	3 928
Total des capitaux propres	91 144 \$	83 888 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice après impôt	6 317 \$	8 504 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts sur les dépôts	(25 622)	(31 905)
Pertes réalisées et latentes sur les dérivés et variations des taux de change touchant les placements	945	2 803
Profits latents sur les placements	44	(129)
(Profits) réalisés sur les placements	(823)	(20)
Amortissement des placements	3 096	(5 557)
Charge pour pertes de crédit	(3 658)	2 703
Augmentation des dépôts	5 904	75 300
Cessions, échéances et remboursements de placements	966 681	1 033 062
Achats de placements	(955 013)	(1 053 705)
Impôt payé	(3 431)	(12 553)
Autres activités d'exploitation ¹⁾	1 100	(28 147)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(4 460)	(9 644)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(45 000)
Sorties nettes liées aux activités de financement	—	(45 000)
(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 460)	(54 644)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	128 796	183 440
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	124 336	128 796
La trésorerie nette et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :		
Trésorerie détenue en fiducie	95 558	86 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 456	44 125
Découverts bancaires	(15 678)	(1 977)
	124 336 \$	128 796 \$

1. Les intérêts payés et reçus se sont établis à 13 748 \$ (2024 – 28 454 \$) et à 40 730 \$ (2024 – 52 834 \$), respectivement.

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

(Montants en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

1. Description des activités

La Fiducie de la Financière Sun Life inc. (« FFSL » ou la « Compagnie ») détient un permis en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*; elle est constituée en société au Canada, l'adresse de son siège social est le 227 King Street South, Waterloo (Ontario), et elle est une filiale en propriété exclusive de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada » ou la « société mère »), elle-même une filiale en propriété exclusive de la Financière Sun Life inc. (la « FSL » ou la « société mère ultime »). La Compagnie fournit des services de fiduciaire et des produits de dépôt.

2. Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

Mode de présentation

Les méthodes comptables significatives sur lesquelles s'appuient les états financiers, qui sont appliquées conformément aux Normes IFRS de comptabilité et qui, dans tous leurs aspects significatifs, sont conformes aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») du Canada, sont résumées ci-dessous.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à la détermination de la juste valeur, à la dépréciation des instruments financiers, à l'évaluation des dérivés et des provisions, ainsi qu'aux passifs relatifs aux éventualités et à l'impôt. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note ainsi que dans d'autres notes.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons les monnaies fonctionnelles, les éventualités et les actifs d'impôt différé.

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Dépréciation des instruments financiers	Note 3 Détermination de la juste valeur Note 5 Placements
Dépréciation des instruments financiers	Note 3 Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés Note 6 Gestion du risque lié aux instruments financiers
Dépréciation des instruments financiers	Note 3 Impôt sur le résultat Note 8 Impôt sur le résultat

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif.

Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la Compagnie est le dollar canadien, car il s'agit de la monnaie du principal environnement économique dans lequel elle exerce ses activités. Les produits et les charges libellés en devises, y compris les profits et les pertes amortis sur les placements étrangers, sont convertis en dollars canadiens au cours du change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions. Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change du marché à la date de l'état de la situation financière. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion sont inclus au poste Autres produits de l'état du résultat net.

Placements

Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés (IFRS 9)

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie détenue en fiducie, les titres à court terme, les titres de créance, les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les autres actifs.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs. Le coût amorti est déterminé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après la comptabilisation initiale à moins que le modèle économique utilisé pour gérer ceux-ci n'ait changé. Les actifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la date de règlement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier constitue l'objectif principal et les ventes devraient être négligeables ou peu fréquentes.
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts (le « critère URPI ») sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie et à le vendre, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle.
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui respectent le critère URPI.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, nous pouvons également faire un choix irrévocable de désigner un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif financier est géré conjointement avec un passif financier connexe et que leur rendement est évalué à la juste valeur.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états de la situation financière et des classements applicables.

Poste de l'état de la situation financière	Classement (IFRS 9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Titres à court terme	Coût amorti
Titres de créance	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global/juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
Prêts hypothécaires et autres prêts	Coût amorti
Autres actifs	Coût amorti
Découverts bancaires	Coût amorti
Dépôts	Coût amorti
Autres passifs	Coût amorti

Évaluation du modèle économique

Les modèles économiques que nous suivons sont déterminés au niveau qui reflète le mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. Afin de déterminer nos modèles économiques, nous faisons appel à notre jugement ainsi qu'à des éléments probants pertinents et objectifs, notamment :

- la façon dont nos activités économiques génèrent des avantages, par exemple en améliorant les rendements ou les activités de couvertures, et la façon dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants ayant une incidence sur le rendement de nos activités, par exemple le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques tels qu'ils sont décrits à la note 6, ainsi que les activités entreprises pour gérer ces risques;
- la fréquence, le volume et le calendrier des souscriptions enregistrées au cours des périodes précédentes, les raisons des souscriptions et les attentes à l'égard des activités de souscriptions futures; l'information sur les activités de souscription n'est pas considérée de façon isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont notre objectif déclaré de gestion des actifs financiers est atteint ainsi que de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos activités, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques comprennent les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif et les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie ou à en percevoir les flux de trésorerie pour ensuite le vendre sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI. Les paiements qui respectent le critère URPI sont ceux qui seraient normalement attendus des accords de prêt de base, tels les intérêts et les rendements des prêts de base, la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent, les coûts associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée, et une marge. Dans le cadre de l'évaluation portant sur le critère URPI, nous tenons compte des modalités contractuelles de l'instrument, et nous déterminons si l'une d'entre elles pourrait donner lieu à des modifications liées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Une clause de remboursement anticipé respecte le critère URPI si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement des montants impayés de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une rémunération raisonnable relative à une résiliation anticipée du contrat.

Lorsque les modalités contractuelles se traduisent par une exposition au risque ou à la variabilité des flux de trésorerie qui est incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation ultérieure

Les titres de créance classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans nos états de la situation financière, tandis que les profits ou les pertes, y compris les produits d'intérêts et les profits et les pertes de change, sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits, montant net, des états du résultat net.

Les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les produits d'intérêts, les profits (pertes) de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits, montant net, des états du résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les prêts hypothécaires et autres prêts classés au coût amorti sont par la suite évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change ainsi que les pertes de valeur sont présentés au poste Produits d'intérêts et autres produits, montant net, des états du résultat net.

Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés au coût amorti, et leur juste valeur est présumée se rapprocher de leur valeur comptable, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché. Les titres à court terme sont ceux dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. La juste valeur des titres à court terme se rapproche de leur valeur comptable.

Les actifs financiers doivent être reclassés s'il y a des changements dans le modèle économique selon lequel ils sont détenus. Ces reclassements sont appliqués de façon prospective à compter de la date du reclassement.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur leurs flux de trésorerie ont expiré, ou lorsque la Compagnie a transféré les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers ont été transférés. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés si le contrôle sur les actifs financiers a été cédé. Si nous conservons le contrôle sur les actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons un lien avec ceux-ci.

Lorsque des actifs financiers sont décomptabilisés, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie reçue à la date de décomptabilisation est comptabilisé au poste Autres produits des états du résultat net. Pour les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé au poste Autres produits des états du résultat net.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels des modifications ont donné lieu à une décomptabilisation, le profit (la perte) connexe est présenté avec les pertes de valeur si la modification est liée à des difficultés financières de l'emprunteur. Autrement, le profit (la perte) est présenté au poste Autres produits des états du résultat net.

Nous faisons appel à notre jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie liés aux actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie.

iii) Dépréciation

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui ne sont pas classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés à leur valeur comptable dans les états de la situation financière, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états du résultat net. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne réduit pas la valeur comptable des actifs dans les états de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. C'est plutôt un montant égal à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui surviendrait si les actifs étaient évalués au coût amorti qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous appliquons une méthode de dépréciation en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- Phase 1 : Dans le cas des actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours des 12 mois suivant la date de clôture est comptabilisée.
- Phase 2 : Dans le cas des actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours de la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée.
- Phase 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une correction de valeur pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée. Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes.

Nous surveillons tous les actifs financiers qui sont susceptibles de subir une perte de valeur afin de déceler une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et justifiable, y compris l'expérience passée et l'information prospective qui est disponible sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Se reporter à la note 6.D.iv pour plus de détails sur l'augmentation importante du risque de crédit et sur l'information prospective.

Actifs financiers modifiés

Les modalités contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables décrites dans la présente note.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour leur durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur qui a donné lieu à une détérioration de son crédit s'est résorbée.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Nous considérons qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans recours de notre part, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. Notre définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, tels que les modalités des clauses restrictives financières, les violations de ces clauses restrictives et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tels un état de retard et le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. Nous utilisons des données développées à l'interne ainsi que des données obtenues de sources externes pour évaluer les cas de défaillance.

Actifs financiers dépréciés (phase 3)

Chaque date de clôture, nous évaluons si les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés relatifs à celui-ci se sont produits. Les indicateurs de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ainsi qu'une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés mise en lumière par des variations défavorables de la situation de paiement de l'emprunteur ou une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Si un actif financier est déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, qui est présentée déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, plutôt que de la valeur comptable brute.

Radiation d'actifs financiers

La valeur comptable brute d'un actif financier et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues connexe sont radiées (partiellement ou intégralement) dans la mesure où il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque nous déterminons que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants assujettis à la radiation. Toutefois, les actifs financiers radiés peuvent être assujettis à des mécanismes de mise en application afin de respecter les procédures de recouvrement des montants dus.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans notre état de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans notre état de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

Les variations de la juste valeur des dérivés et des produits gagnés ou payés sur ces dérivés sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux dérivés dans l'état du résultat net.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux dérivés dans nos états du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Profits (pertes) liés aux dérivés dans nos états du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats de change à terme sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont comptabilisés au poste Profits (pertes) liés aux dérivés de nos états du résultat net. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir et à payer, les charges payées d'avance et les commissions différées. Les commissions sont différées et amorties sur la durée du dépôt des certificats de placement garanti.

Actifs de fiducie sous gestion

Les actifs de fiducie sous gestion sont maintenus séparément des actifs de la Compagnie. La Compagnie fournit des services de fiduciaire pour les activités liées aux comptes de propriétaire apparent offertes par une filiale entièrement détenue par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et par les Régimes collectifs de retraite (les « RCR »).

Passifs financiers

Classement et évaluation initiale

Nos passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf les garanties financières et les passifs dérivés. Les garanties financières et les passifs dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation ultérieure

Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Charges d'intérêts dans les états du résultat net.

Décomptabilisation

En règle générale, nous décomptabilisons un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Nous décomptabilisons également un passif financier lorsque les modalités connexes sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié deviennent substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tout nouvel actif sans effet sur la trésorerie transféré ou passif repris) est comptabilisé dans les états du résultat net.

Dépôts

Les dépôts constituent des passifs financiers et comprennent principalement les obligations liées aux dépôts de certificats de placement garantis, qui constituent des passifs financiers. Les dépôts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les facilités de crédit, les autres charges à payer et l'impôt, ainsi que les provisions. Les passifs liés aux provisions sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à un tiers à la date de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de présentation de l'information financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont comptabilisés au poste Autres charges d'exploitation dans nos états du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés aux dates de présentation de l'information financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé différeraient de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la Compagnie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés et approuvés par le conseil d'administration.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport comprend les montants excédant le montant comptabilisé à titre de capital social.

4. Changements de méthodes comptables

4.A. Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2026 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière dans les états financiers et les notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers.

En mai 2024, l'IASB a publié les *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*). Les modifications clarifient le calendrier de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si certaines conditions sont remplies. Nous avons choisi d'appliquer cette méthode de décomptabilisation anticipée pour les paiements électroniques. Les modifications clarifient également l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui comprennent des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise, ainsi que d'autres caractéristiques éventuelles similaires qui ne sont pas directement liées aux variations du risque de prêt de base, en plus d'introduire des obligations d'information supplémentaires connexes pour les instruments financiers assortis de telles caractéristiques éventuelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective, sans exigence de retraitement des périodes comparatives. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers.

5. Placements

5.A. Juste valeur des instruments financiers

5.A.i. Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs et passifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie détenue en fiducie – au coût amorti	95 558 \$	95 558 \$	86 648 \$	86 648 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – au coût amorti	44 456	44 456	54 507	54 507
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	17 349	17 349	22 059	22 059
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	467 596	467 596	501 346	501 346
Prêts hypothécaires et autres prêts – au coût amorti	337 778	339 975	306 437	308 308
Placements	962 737	964 934	970 997	972 868
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	3 531 \$	3 531 \$	516 \$	516 \$
es actifs – au coût amorti	13 468	13 468	12 155	12 155
Total des actifs financiers	979 736 \$	981 933 \$	983 668 \$	985 539 \$
Passifs financiers				
Découverts bancaires – au coût amorti	15 678 \$	15 678 \$	1 977 \$	1 977 \$
Dépôts – au coût amorti	771 030	776 775	790 748	799 354
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	100	100	4 330	4 330
Autres passifs – au coût amorti	102 854	102 854	103 103	103 103
Total des passifs financiers	889 662 \$	895 407 \$	900 158 \$	908 764 \$

5.A.ii. Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

Les données d'entrée et les techniques d'évaluation particulières utilisées pour déterminer la juste valeur de nos placements et de nos passifs financiers sont présentées ci-dessous :

Trésorerie détenue en fiducie, trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui sont soumis à des variations de valeur négligeables et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les titres à court terme se composent d'actifs financiers dont l'échéance est de plus de trois mois et de moins de un an au moment de l'acquisition. La juste valeur de la trésorerie détenue en fiducie, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme est estimée d'après leur valeur comptable ajustée en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié. Au 31 décembre 2025, un montant de 140 014 \$ (2024 – 141 155 \$) était classé dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Titres de créance

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Nos prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information financière, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Au 31 décembre 2025, des montants de 320 870 \$ et de 19 105 \$ étaient respectivement classés dans le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite dans la présente note (31 décembre 2024 – 280 927 \$ et 27 381 \$, respectivement).

Dépôts

La juste valeur des dépôts à vue se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme. La direction détermine la juste valeur estimative des dépôts à taux fixe en actualisant les flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt courants du marché.

Actifs et passifs liés aux dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour la Compagnie, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire l'exposition de la Compagnie au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

5.A.iii. Hiérarchie des justes valeurs

Le Compagnie classe ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent les prévisions de la Compagnie à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés et certains autres placements financiers.

Le tableau suivant présente nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres adossés à des créances :								
Autre	— \$	17 349 \$	— \$	17 349 \$	— \$	22 059 \$	— \$	22 059 \$
Total des titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	— \$	17 349 \$	— \$	17 349 \$	— \$	22 059 \$	— \$	22 059 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Gouvernement fédéral	— \$	61 683 \$	— \$	61 683 \$	— \$	81 111 \$	— \$	81 111 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités	—	78 254	—	78 254	—	77 476	—	77 476
Titres de gouvernements et d'organismes étrangers	—	5 095	—	5 095	—	5 111	—	5 111
Titres de sociétés	—	201 850	—	201 850	—	205 192	—	205 192
res adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	14 792	—	14 792	—	6 108	—	6 108
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	1 740	—	1 740	—	—	—	—
Titres garantis par des créances	—	20 617	—	20 617	—	—	—	—
Autre	—	83 565	—	83 565	—	126 348	—	126 348
Total des titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	467 596 \$	— \$	467 596 \$	— \$	501 346 \$	— \$	501 346 \$
Actifs dérivés	— \$	3 531 \$	— \$	3 531 \$	— \$	516 \$	— \$	516 \$
Total des actifs liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur	— \$	488 476 \$	— \$	488 476 \$	— \$	523 921 \$	— \$	523 921 \$
Passif								
Passifs dérivés	— \$	100 \$	— \$	100 \$	— \$	4 330 \$	— \$	4 330 \$
Total des passifs liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur	— \$	100 \$	— \$	100 \$	— \$	4 330 \$	— \$	4 330 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

5.A.iv. Rapprochement des actifs de niveau 3

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3¹⁾.

Pour les exercices clos les	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Total des actifs liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur
31 décembre 2025			
Solde d'ouverture	— \$	— \$	— \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2)}	—	—	—
Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹⁾	—	—	—
Achats	—	—	—
Ventes	—	—	—
Règlements	—	—	—
Transferts au (hors du) niveau 3 ³⁾	—	—	—
Solde de clôture	— \$	— \$	— \$
31 décembre 2024			
Solde d'ouverture	— \$	— \$	— \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2)}	—	12	12
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	249	—	249
	10 000	—	10 000
Ventes	—	—	—
Règlements	(2 460)	(2 826)	(5 286)
Transferts au (hors du) niveau 3 ³⁾	(7 789)	2 814	(4 975)
Solde de clôture	— \$	— \$	— \$

1. Le calcul des montants inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les placements qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

2. Ce montant est présenté au poste Produits d'intérêts – titres de créance ou au poste Profits (pertes) à la vente d'actifs dans l'état du résultat net.

3. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des placements ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. En outre, les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères des niveaux 1 ou 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables. Si un instrument financier est transféré au niveau 3 ou hors du niveau 3 au cours de la même période, il n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

En décembre 2025, il n'y avait aucun actif classé dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (2024 : nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs étaient composés de titres de créance).

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une diminution (augmentation) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Conformément à la ligne directrice D-1 du BSIF sur les exigences en matière de divulgation annuelle (la « ligne directrice ») publiée par le BSIF en vertu du paragraphe 313 (3) de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et aux exigences d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, la présente note annexe présente de l'information relative aux pratiques en matière de gestion et de contrôle des risques utilisées par la Compagnie.

La Compagnie est régie par les politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise de sa société mère ultime, et elle a également ses propres politiques et paramètres de portefeuille qui prévoient des limites précises en matière de gestion des risques par catégorie d'actifs. Ces limites précises en matière de gestion des risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Rôle du conseil d'administration et de la direction dans la gestion des risques

Les responsabilités du conseil d'administration (le « conseil ») et de la direction en matière de gestion des risques peuvent être résumées comme suit :

Conseil d'administration

- Le conseil approuve les politiques propres à la Compagnie afin de s'assurer qu'une gestion appropriée des risques est en place.
- Le conseil examine les activités de la Compagnie chaque trimestre.
- Le conseil approuve la nomination de tous les dirigeants de la Compagnie.
- Le conseil délègue le pouvoir de gestion des principaux secteurs de risque au personnel approprié.
- Le comité d'audit de la société mère de la Compagnie, la Sun Life du Canada, exerce les fonctions d'un comité d'audit pour la FFSL, comme le permet la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*.

Direction

La direction met en œuvre les politiques de gestion des risques approuvées par le conseil.

La direction est responsable de l'identification des risques et de l'estimation de la probabilité qu'ils se réalisent, ainsi que de l'incidence connexe sur la capacité de la Compagnie à atteindre ses objectifs d'affaires.

- La direction établit des politiques, des procédures et des contrôles pour s'assurer que sont mis en place de façon appropriée des processus d'approbation, des mesures d'atténuation des risques, une comptabilisation complète et exacte, une protection des actifs et une séparation des tâches liées au traitement des transactions.
- La direction établit des systèmes de présentation d'information par la direction afin de gérer les activités de la Compagnie et elle examine périodiquement les mécanismes de présentation de l'information afin de s'assurer que les systèmes et les processus connexes fonctionnent comme prévu.
- Une fonction d'audit interne est chargée d'évaluer le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne ainsi que la conformité avec ceux-ci. Les résultats des examens d'audit interne sont communiqués régulièrement à la direction et au comité d'audit de la Sun Life du Canada tout au long de l'exercice.
- La direction de la Compagnie présente au conseil chaque trimestre des rapports sur les pratiques en vigueur en matière de contrôle interne afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière et la présentation de l'information générées au sein de la Compagnie sont exactes et fiables et que les politiques, les procédures, les lois et les règlements prescrits sont respectés dans l'ensemble de celle-ci.

Harmonisation des activités avec celles de la Sun Life du Canada

Les activités de la Compagnie sont hautement intégrées à celles de la Sun Life du Canada, afin de maximiser l'efficacité opérationnelle et la capacité de maintenir des systèmes d'information d'entreprise et des contrôles internes cohérents. L'harmonisation des activités est évidente au sein du service de gestion de l'actif et du passif ainsi que du service des placements. Ces services gèrent les risques de placement de la Compagnie.

6.A. Risque de placement

La Compagnie gère ses placements conformément à son cadre de gestion des risques et aux politiques qui sont approuvées par le conseil et qui établissent les limites et les contraintes globales relatives au risque de crédit, au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de change.

6.B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. La Compagnie maintient généralement un niveau prudent de liquidités et elle a recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Les liquidités sont gérées conformément aux politiques et aux lignes directrices de la Compagnie en matière de liquidités.
- Des tests de tension des liquidités de la Compagnie sont effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des liquidités en vertu de scénarios de conditions défavorables sur un mois et sur un an avec les seuils prévus par les politiques de la Compagnie approuvées par la direction et le conseil.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et de gestion actif-passif soutiennent la capacité de la Compagnie à maintenir sa situation financière en lui assurant qu'elle dispose de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses besoins de financement éventuels. La Compagnie investit dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec ses passifs assortis de diverses durées.
- Les niveaux des cibles en matière de capital dépassent les exigences réglementaires minimales. La Compagnie gère et surveille activement les niveaux de son capital et de ses actifs, ainsi que la diversification et la qualité du crédit à l'égard de ses placements.

- La Compagnie maintient des plans d'urgence visant la gestion des liquidités en cas d'une crise de liquidités.
- Des rapports sont soumis au conseil chaque trimestre aux fins de supervision et de surveillance.

En se fondant sur ses flux de trésorerie antérieurs et sur ses processus de gestion des liquidités, la Compagnie estime que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation continueront de lui procurer les liquidités dont elle aura besoin pour s'acquitter de ses obligations liées aux dépôts et pour payer les autres charges à mesure qu'elles deviennent exigibles.

Les échéances contractuelles des actifs financiers et passifs financiers de la Compagnie s'établissent comme suit :

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2025					Total
	À vue	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	
Actif						
Trésorerie détenue en fiducie	95 558 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	95 558 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	27 737	16 719	—	—	—	44 456
Titres de créance	—	157 334	319 655	7 956	—	484 945
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	58 349	250 892	28 537	—	337 778
Placements	123 295 \$	232 402 \$	570 547 \$	36 493 \$	— \$	962 737 \$
Actifs liés aux dérivés	— \$	3 531 \$	— \$	— \$	— \$	3 531 \$
Autres actifs	—	—	—	—	14 538	14 538
Total de l'actif	123 295 \$	235 933 \$	570 547 \$	36 493 \$	14 538 \$	980 806 \$
Passif						
Découverts bancaires	15 678 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	15 678 \$
Dépôts	59 048	462 014	246 439	3 529	—	771 030
Passifs liés aux dérivés	—	67	33	—	—	100
Autres passifs	95 558	—	—	—	7 296	102 854
Total du passif	170 284 \$	462 081 \$	246 472 \$	3 529 \$	7 296 \$	889 662 \$

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2024					Total
	À vue	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	
Actif						
Trésorerie détenue en fiducie	86 648 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	86 648 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	3 779	50 728	—	—	—	54 507
Titres de créance	—	238 800	280 317	4 288	—	523 405
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	86 770	198 818	20 849	—	306 437
Placements	90 427 \$	376 298 \$	479 135 \$	25 137 \$	— \$	970 997 \$
Actifs liés aux dérivés	— \$	516 \$	— \$	— \$	— \$	516 \$
Autres actifs	—	—	—	—	12 533	12 533
Total de l'actif	90 427 \$	376 814 \$	479 135 \$	25 137 \$	12 533 \$	984 046 \$
Passif						
Découverts bancaires	1 977 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 977 \$
Dépôts	48 410	487 555	251 049	3 734	—	790 748
Passifs liés aux dérivés	—	3 812	518	—	—	4 330
Passif d'impôt différé	—	—	—	—	—	—
Autres passifs	86 648	—	—	—	16 455	103 103
Total du passif	137 035 \$	491 367 \$	251 567 \$	3 734 \$	16 455 \$	900 158 \$

6.C. Risque de marché

Le risque de marché comprend : i) le risque lié aux marchés des actions, qui découle des fluctuations des cours de ces marchés; ii) le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit, qui découle des fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit; et iii) le risque de change, qui découle des fluctuations des taux de change.

Le risque lié au marché des actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers. Le risque lié aux marchés des actions ne s'applique pas à la Compagnie et, par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est effectuée.

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt et des écarts de crédit lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent. Il peut alors se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables.

La Compagnie gère l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt en fonction des limites qu'elle s'impose, établies après une analyse approfondie, afin de maintenir les pertes liées aux désinvestissements et aux réinvestissements dans des limites acceptables. La principale approche de gestion du risque de taux d'intérêt consiste à gérer l'écart de durée des actifs et des passifs. L'analyse de la durée mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments hors bilan aux fluctuations des taux d'intérêt.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est présentée à la note 17, Sensibilité aux taux d'intérêt.

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés les actifs et les passifs (y compris le capital) ainsi que les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations libellées en monnaies étrangères, les couvertures de change et les placements libellés en monnaies étrangères. Les fluctuations ou la volatilité des taux de change pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

ivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à la politique de gestion actif-passif de la Compagnie.

6.D. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous devons nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, ainsi que des directives et des pratiques détaillées, sont en vigueur. Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et secteur sont aussi en vigueur. Les limites sont établies en fonction du capital et des objectifs de placement globaux de la Compagnie.

Le cadre de politique de placement et la gouvernance de la Sun Life du Canada définissent les pouvoirs d'approbation requis à divers niveaux de la direction pour les nouveaux prêts et refinancements, pouvoirs qui sont proportionnels au risque de crédit connexe. Les employés participant à la gestion des prêts ont le niveau d'expérience et d'expertise approprié.

La direction et le conseil surveillent étroitement le rendement du portefeuille en ce qui a trait au risque de crédit. Des rapports détaillés sont présentés au conseil chaque trimestre.

Pour plus de détails sur les corrections de valeur pour pertes de crédit, se reporter à la note 6.D.iv, Actifs dépréciés et corrections de valeur pour pertes de crédit.

Les placements font l'objet d'un suivi continu. Le portefeuille est stratifié au moyen d'un système d'évaluation des risques, qui comprend les catégories suivantes :

1. Les obligations d'État de première qualité en fonction de leur notation
2. Les prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou les prêts de sociétés assortis de la notation AAA
3. Les prêts conventionnels à faible risque ou les titres de sociétés ouvertes ou de gouvernements provinciaux assortis de la notation AA
4. Les prêts conventionnels à risque moyen ou les titres de sociétés ouvertes ou de gouvernements provinciaux assortis de la notation A
5. Les prêts à risque élevé mais acceptable ou les titres de sociétés ouvertes ou de gouvernements provinciaux assortis de la notation BBB
6. Les biens à risque élevé
7. Les prêts en souffrance
8. Les prêts non productifs

L'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit à l'égard des placements est résumée à la note 6.D.i, Exposition maximale au risque de crédit.

6.D.i. Exposition maximale au risque de crédit

Notre exposition maximale au risque de crédit lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans notre état de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit.

6.D.ii. Droit de compensation et garanties

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément aux annexes sur le soutien du crédit qui font partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, la Compagnie a un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre forme de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité des contreparties de la Compagnie.

La Compagnie ne compense pas les instruments financiers dans l'état de la situation financière étant donné que ses droits de compensation sont conditionnels. Le tableau suivant présente l'incidence des compensations conditionnelles.

Aux 31 décembre	2025				2024				
Montant net des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière ¹⁾	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière			Montant net	Montant net des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière ¹⁾	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière			Montant net
	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Garantie financière (reçue)	Garantie financière (versée ²⁾)			Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Garantie financière (reçue)	Garantie financière (versée ²⁾)	
Actifs financiers :									
Actifs dérivés (note 9)	3 531 \$	(100) \$	(3 431) \$	— \$	516 \$	(516) \$	— \$	— \$	— \$
Total des actifs financiers	3 531 \$	(100) \$	(3 431) \$	— \$	516 \$	(516) \$	— \$	— \$	— \$
Passifs financiers :									
Passifs dérivés (note 9)	(100) \$	100 \$	(3 832) \$	(3 832) \$	(4 330) \$	516 \$	3 814 \$	— \$	— \$
Total des passifs financiers	(100) \$	100 \$	(3 832) \$	(3 832) \$	(4 330) \$	516 \$	3 814 \$	— \$	— \$

1. Le montant net des instruments financiers présentés dans notre état de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que les actifs et les passifs ne sont pas compensés dans l'état de la situation financière.
2. Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total des instruments financiers reçus en garantie à l'égard des actifs dérivés, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'est élevé à 3 911 \$ en 2025 (2024 – néant), et le total des instruments donnés en garantie à l'égard des passifs dérivés s'est élevé à 0 \$ en 2025 (2024 – 3 814 \$).

6.D.iii. Risque de concentration

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que doivent les contreparties financières de la Compagnie. La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux émetteurs de titres détenus dans son portefeuille de placements, aux débiteurs, aux contreparties et à d'autres institutions financières. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir à plusieurs niveaux, en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent le portefeuille de placements de la Compagnie pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et qu'elle augmente ses provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses bénéfices.

La Compagnie a recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, y compris le fait de réaliser des transactions avec des entités ayant une notation de catégorie investissement ou supérieure. Le risque de crédit des fonds liquides et des instruments financiers dérivés est restreint puisque les contreparties sont des banques auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des notations de crédit élevées.

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs des titres détenus comme placements présentent des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. La Compagnie gère ce risque en assurant une diversification appropriée de son portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, la Compagnie maintient des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du conseil. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts de la Compagnie sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Le tableau suivant présente plus de renseignements sur les titres de créance et les prêts hypothécaires détenus, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par émetteur ou par secteur, aux 31 décembre 2025 et 2024 est présentée dans le tableau suivant :

	2025	2024
	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gouvernement du Canada	61 683 \$	81 111 \$
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	78 254	77 476
Gouvernements étrangers	5 095	5 111
 es titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	145 032 \$	163 698 \$
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :		
Produits de consommation discrétionnaire	67 720	66 139
Secteur financier	58 316	31 610
Énergie	6 003	22 971
Produits industriels	49 405	58 431
Services publics	18 403	26 041
Produits de consommation courante	2 003	—
Total des titres de créance de sociétés	201 850 \$	205 192 \$
Titres adossés à des créances :		
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	120 714 \$	132 456 \$
Juste valeur par le biais du résultat net	17 349	22 059
Total des titres adossés à des créance	138 063 \$	154 515 \$
Total des titres de créance	484 945 \$	523 405 \$

Les titres de créance sont émis principalement au Canada. Au 31 décembre 2025, le pourcentage du portefeuille de titres de créance assortis d'une notation de catégorie investissement (BBB- ou supérieure) était de 100,0 % (2024 – 100,0 %).

6.D.iv. Actifs dépréciés et corrections de valeur pour pertes de crédit

Augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit exige une part de jugement. Nous attribuons aux contreparties une notation de risque de crédit interne appropriée, en fonction de leur qualité de crédit. Des variations des cotes de risque interne propres à des emprunteurs précis sont un indicateur clé d'une augmentation importante du risque de crédit.

Chaque date de clôture, des transferts entre la phase 1 et la phase 2 ont lieu s'il y a eu une augmentation (diminution) importante de la notation interne d'un instrument à la date de clôture par rapport à la date à laquelle il a été comptabilisé initialement. Nous évaluons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit lié aux expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. L'évaluation tient compte de l'information quantitative et qualitative propre à l'emprunteur, sans tenir compte des garanties, et de l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs. À moins qu'il ne soit identifié plus tôt, le risque de crédit lié aux actifs financiers est réputé avoir augmenté de façon importante lorsque les actifs sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou sont inscrits sur la liste de surveillance et que ces actifs sont transférés automatiquement à la phase 2. Les expositions sont classées comme étant sur la « liste de surveillance » lorsqu'il y a détérioration modérée de la qualité de crédit connexe, mais que le paiement intégral du capital et des intérêts est toujours prévu être recouvré, ou lorsqu'il y a augmentation de la probabilité que l'exposition subisse une perte de valeur à court terme. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Intégration d'énoncés prospectifs

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque phase et d'une augmentation importante du risque de crédit tient compte des événements futurs et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application d'énoncés prospectifs exigent une part importante de jugement.

Les données à l'égard de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance utilisées pour estimer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont modélisées en fonction des facteurs macroéconomiques (ou des changements des facteurs économiques) les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille concerné.

Notre estimation des pertes de crédit attendues est une estimation actualisée pondérée selon la probabilité qui tient compte d'un minimum de trois scénarios macroéconomiques futurs (scénarios de base, optimiste et pessimiste), et des pondérations de probabilité sont attribuées à chaque scénario. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles touchés par les pertes de crédit attendues qui présentent les mêmes probabilités. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est fondée sur les changements apportés aux notations internes à la date de clôture.

Nous souscrivons aux services de prévisions économiques analytiques de Moody's et tirons parti de ses informations macroéconomiques prospectives pour modéliser les pertes de crédit attendues.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la moyenne pondérée selon la probabilité de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendues qui devraient résulter de défauts sur une période donnée pertinente, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle nous sommes exposés au risque de crédit, compte tenu des paiements anticipés des prolongations.

Les méthodes de calcul des pertes de crédit attendues sont décrites ci-dessous et les principaux éléments sont les suivants : données à l'égard de la probabilité de défaillance, pertes en cas de défaillance et exposition au risque de défaillance.

La probabilité de défaillance est une estimation de la probabilité de défaillance sur une période de temps donnée. Elle est estimée à un moment précis en fonction des pertes historiques et en tenant compte des scénarios économiques et des énoncés prospectifs.

Les pertes en cas de défaillance se rapportent à l'ampleur de la perte probable en cas de défaut à un moment donné. Elles sont fondées sur la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels dus et celle des flux de trésorerie que le prêteur s'attend à recevoir, y compris les flux de trésorerie découlant de la réalisation des biens affectés en garantie (déduction faite des coûts directement attribuables).

L'exposition au risque de défaillance représente l'exposition prévue en cas de défaillance. Nous calculons l'exposition au risque de défaillance en fonction de l'exposition actuelle à la contrepartie et des variations éventuelles du montant actuel prévu au contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés.

Une estimation des pertes de crédit attendues est effectuée pour chaque exposition individuelle. Les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen de la segmentation du portefeuille, qui permet l'intégration appropriée des énoncés prospectifs. Afin de refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte dans la modélisation, un jugement d'experts en matière de crédit peut être appliqué pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Ajustements qualitatifs ou superpositions

Il est possible que les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues ne tiennent pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Il pourrait s'agir d'un cas où un événement majeur se produit près de la date de clôture, de sorte que les incidences éventuelles ne sont pas adéquatement prises en compte dans les modèles et les données. Des ajustements qualitatifs ou des superpositions sont donc occasionnellement effectués à titre d'ajustements temporaires lorsque ces différences sont significatives.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par catégorie d'instruments financiers au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2025			
	Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde, au début	398 \$	— \$	— \$	398 \$
Charge pour pertes de crédit ¹⁾				—
Transferts à (de) la phase 1	—	—	—	—
Transferts à (de) la phase 2	—	—	—	—
Transferts à (de) la phase 3	—	—	—	—
Nouveaux octrois ou achats	176	—	—	176
Décomptabilisation ou échéances	(163)	—	—	(163)
Évaluations nettes ²⁾	(48)	—	—	(48)
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	—	—
Solde, à la fin	363 \$	— \$	— \$	363 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	2025			
	Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde, au début	480 \$	90 \$	13 195 \$	13 765 \$
Charge pour pertes de crédit ¹⁾				—
Transferts à (de) la phase 1	(18)	—	—	(18)
Transferts à (de) la phase 2	—	18	—	18
Transferts à (de) la phase 3	—	—	—	—
Nouveaux octrois ou achats	645	122	—	767
Décomptabilisation ou échéances	(109)	(60)	(560)	(729)
Évaluations nettes ²⁾	(255)	(18)	842	569
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	(4 230)	(4 230)
Solde, à la fin	743 \$	152 \$	9 247 \$	10 142 \$

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2024			
	Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde, au début	297 \$	21 \$	— \$	318 \$
Charge pour pertes de crédit ¹⁾				—
Transferts à (de) la phase 1	18	—	—	18
Transferts à (de) la phase 2	—	(21)	—	(21)
Transferts à (de) la phase 3	—	—	4	4
Nouveaux octrois ou achats	258	—	—	258
Décomptabilisation ou échéances	(111)	—	—	(111)
Évaluations nettes ²⁾	(64)	—	(4)	(68)
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	—	—
Solde, à la fin	398 \$	— \$	— \$	398 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	2024			
	Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde, au début	640 \$	65 \$	10 437 \$	11 142 \$
Charge pour pertes de crédit ¹⁾				—
Transferts à (de) la phase 1	(7)	—	—	(7)
Transferts à (de) la phase 2	—	(19)	—	(19)
Transferts à (de) la phase 3	—	—	26	26
Nouveaux octrois ou achats	316	—	—	316
Décomptabilisation ou échéances	(194)	—	—	(194)
Évaluations nettes ²⁾	(275)	44	7 529	7 298
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	(4 797)	(4 797)
Solde, à la fin	480 \$	90 \$	13 195 \$	13 765 \$

1. Transferts entre des phases, qui sont présumés se produire avant toute réévaluation correspondante de la correction de valeur.

2. Comprend les changements dans l'évaluation découlant des variations importantes du risque de crédit et des variations du risque de crédit qui n'ont pas donné lieu à un transfert entre les phases, les changements des données et des hypothèses des modèles et les changements des conditions macroéconomiques prospectives.

Exposition au risque de crédit selon la notation interne

Les tableaux suivants présentent notre exposition au risque de crédit à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Catégorie de notation interne	2025					
	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Prêts et prêts hypothécaires		
	Productifs		Dépréciés	Productifs		Dépréciés
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Catégorie investissement (BBB- à AAA)	467 596 \$	— \$	— \$	275 269 \$	41 136 \$	— \$
Catégories inférieures :						
BB- à BB+	—	—	—	3 229	—	—
D	—	—	—	—	—	28 286
Valeur comptable brute	467 596 \$	— \$	— \$	278 498 \$	41 136 \$	28 286 \$
Correction de valeur pour pertes	—	—	—	(743)	(152)	(9 247)
Valeur comptable nette	467 596 \$	— \$	— \$	277 755 \$	40 984 \$	19 039 \$
Catégorie de notation interne	2024					
	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Prêts et prêts hypothécaires		
	Productifs		Dépréciés	Productifs		Dépréciés
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Catégorie investissement (BBB- à AAA)	501 346 \$	— \$	— \$	260 704 \$	15 950 \$	— \$
Catégories inférieures :						
BB- à BB+	—	—	—	—	2 973	—
D	—	—	—	—	5 234	35 341
Valeur comptable brute	501 346 \$	— \$	— \$	260 704 \$	24 157 \$	35 341 \$
Correction de valeur pour pertes	—	—	—	(480)	(90)	(13 195)
Valeur comptable nette	501 346 \$	— \$	— \$	260 224 \$	24 067 \$	22 146 \$

La direction évalue les titres de créance ainsi que les prêts hypothécaires et autres prêts pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Elle a recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à l'évaluation par la Compagnie d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur l'évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré ou le compte est en souffrance depuis 90 jours ou plus. Pour les placements classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs. L'approche de la Compagnie pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, la Compagnie a mis en place un processus visant à s'assurer, chaque fois qu'elle prend la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. La Compagnie a recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des actifs sont évalués sur une autre base pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, la Compagnie met à jour de façon périodique ses meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Pour déterminer si un prêt hypothécaire ou autre prêt présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de certains déclencheurs qui nécessitent qu'elle réévalue sa qualité de crédit ainsi que les sources d'inquiétude connexes, généralement en fonction d'une détérioration de la situation financière courante de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, d'une baisse de la valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, la Compagnie évalue l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. La Compagnie tient compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit à l'égard des placements de la Compagnie s'établissent comme suit :

	2025			2024		
	Placements bruts	Corrections de valeur pour pertes	Placements nets	Placements bruts	Corrections de valeur pour pertes	Placements nets
Trésorerie détenue en fiducie	95 558 \$	— \$	95 558 \$	86 648 \$	— \$	86 648 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 456	—	44 456	44 125	—	44 125
Titres à court terme	—	—	—	10 382	—	10 382
Titres de créance ¹⁾	484 945	363	484 945	523 405	398	523 405
Prêts aux sociétés	347 920	10 142	337 778	320 202	13 765	306 437
	972 879 \$	10 505 \$	962 737 \$	984 762 \$	14 163 \$	970 997 \$

1. Les corrections de valeur à l'égard des titres de créance sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

7. Gestion du capital

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés aux activités de la Compagnie et pour optimiser le rendement pour ses actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à permettre et à la Compagnie de soutenir ses activités en cours et de tirer parti des occasions de croissance.

Le conseil examine la politique sur une base annuelle et surveille la conformité à celle-ci sur une base trimestrielle.

En vertu de la politique relative au risque de capital de la Compagnie et des lignes directrices du BSIF, la Compagnie doit évaluer annuellement la suffisance des ressources en capital actuelles et prévues pour les conditions attendues ainsi que pour des conditions difficiles. La Compagnie doit donc évaluer sa stratégie, son plan financier et son appétence pour le risque, ainsi que l'efficacité de ses pratiques en matière de gestion du risque et du capital (y compris leur surveillance par le conseil et la direction), en plus de soumettre ses projections ou ses résultats réels à une gamme de tests de tension et de formuler une conclusion sur la suffisance du capital.

La Compagnie est assujettie aux lignes directrices concernant le cadre de capital des institutions financières réglementées. Ces lignes directrices sont conformes aux normes internationales établies par la Banque des règlements internationaux. La Compagnie a adopté le cadre de capital publié par le BSIF en vertu de la *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) – Dispositif révisé*. La Compagnie applique l'approche standard pour calculer le risque de crédit et l'approche indicateur de base pour le risque opérationnel, et elle est exemptée du calcul du risque de marché. La Compagnie utilise les notations de DBRS, de Fitch Group, de Moody's et de Standard & Poor's, lorsqu'elles sont disponibles, pour déterminer les notations des placements. En l'absence de notations externes, la Compagnie a recours à un système interne d'évaluation de la qualité de crédit pour attribuer des notations appropriées.

À la fin de décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le capital de catégorie 1 comprenait les actions ordinaires, le surplus d'apport, le cumul des bénéfices ou du déficit et le cumul des autres éléments du résultat global, tels qu'ils sont prescrits par le BSIF.

Le tableau suivant présente la situation du capital réglementaire de la Compagnie.

	2025	2024
Capital réglementaire		
Capital de catégorie 1 et total du capital		
Actions ordinaires	98 561 \$	98 561 \$
Surplus d'apport	38 050	38 050
Cumul du déficit	(50 334)	(56 651)
Cumul des autres éléments du résultat global	4 867	3 928
Total du capital de catégorie 1 et total du capital	<u>91 144 \$</u>	<u>83 888 \$</u>
Actifs pondérés en fonction des risques suivants		
Risque de crédit	346 098 \$	350 001 \$
Risque opérationnel	67 979	66 284
Total des actifs pondérés en fonction des risques	<u>414 077 \$</u>	<u>416 285 \$</u>
Ratios réglementaires		
Capital de catégorie 1 et total du capital	22,01 %	20,15 %
Ratio de levier financier	8,97 %	8,34 %

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Compagnie se conformait aux lignes directrices du BSIF en matière de capital.

8. Impôt sur le résultat

8.A. Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs (passifs) d'impôt différé nets figurant dans l'état de la situation financière par source de différences temporaires.

Aux 31 décembre	2025	2024
Placements	556 \$	606 \$
Commissions différées	(219)	(231)
Économie d'impôt liée à la déduction pour amortissement non réclamée	2	3
Crédit d'impôt sur le capital	731	—
Total des actifs (passifs) d'impôt différé	<u>1 070 \$</u>	<u>378 \$</u>

Les tableaux suivants présentent la variation des actifs (passifs) d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre.

2025	Placements	Commissions différées	Économie d'impôt liée à la déduction pour amortissement non réclamée	Crédit d'impôt sur le capital	Total
Au 31 décembre 2024	606 \$	(231) \$	3 \$	— \$	378 \$
Imputé à l'état du résultat net	(59)	12	(1)	731	683
Imputé aux autres éléments du résultat global	9	—	—	—	9
Au 31 décembre 2025	556 \$	(219) \$	2 \$	731 \$	1 070 \$

2024	Placements	Commissions différées	Économie d'impôt liée à la déduction pour amortissement non réclamée	Crédit d'impôt sur le capital	Total
Au 31 décembre 2023	499 \$	(184) \$	3 \$	— \$	318 \$
Imputé à l'état du résultat net	128	(47)	—	—	81
Imputé aux autres éléments du résultat global	(21)	—	—	—	(21)
Au 31 décembre 2024	606 \$	(231) \$	3 \$	— \$	378 \$

▣ Charge d'impôt sur le résultat

Dans notre état du résultat net, la charge d'impôt liée aux activités de la Compagnie comprend les éléments suivants :

	2025	2024
Charge (économie) d'impôt exigible :		
Exercice en cours	1 917 \$	3 161 \$
Ajustements relatifs à l'exercice précédent	995	—
Total de la charge (de l'économie) d'impôt exigible	2 912 \$	3 161 \$

	2025	2024
Charge (économie) d'impôt différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	312 \$	(81) \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(995)	—
Total de la charge (de l'économie) d'impôt différé	(683) \$	(81) \$

Charge d'impôt comptabilisée directement dans les capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2025	2024
Charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :		
Charge d'impôt exigible	347 \$	1 592 \$
Charge (économie) d'impôt différé	(9)	21
Total de la charge (de l'économie) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	338 \$	1 613 \$

Le taux d'imposition effectif sur le résultat de la Compagnie diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

	2025		2024	
		%		%
Bénéfice net total (perte nette totale)	6 317 \$		8 504 \$	
À ajouter : charge d'impôt	2 229		3 080	
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	8 546 \$		11 584 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi				
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :	2 265 \$	26,5	3 070	26,5
Ajustement relatif à l'exercice précédent	—	—	—	—
Autre	(36)	(0,4)	10	0,1
Charge (économie) d'impôt et taux d'imposition effectif	2 229 \$	26,1	3 080 \$	26,6

Les produits tirés des placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. Les fluctuations des taux de change et les variations de la valeur de marché des placements ont une incidence sur le montant de ces écarts de taux d'imposition.

9. Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur dépend des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt ou des taux de change, ou encore d'autres indices. Les transactions sur dérivés de la Compagnie comprennent les swaps d'actions, les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt. Les swaps sont des contrats qui comportent des engagements à régler en trésorerie à une ou à plusieurs dates futures et calculés en fonction des écarts entre des indices financiers précis, appliqués à un montant notionnel.

Le risque de marché et le risque de crédit associés à ces instruments ainsi que les risques opérationnels connexes sont semblables à ceux associés à d'autres types d'instruments financiers.

Montants notionnels

Le montant notionnel des instruments dérivés représente un montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer le taux de change des flux de trésorerie. Les montants notionnels sont fréquemment utilisés comme indicateurs de l'activité commerciale; cependant, ils ne sont pas représentatifs de l'exposition au risque de crédit ou au risque de marché.

Les tableaux qui suivent présentent les montants notionnels en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Type de dérivé	2025				
	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt	— \$	— \$	18 000 \$	— \$	18 000 \$
Contrats de change	136 633	69 496	—	—	206 129
Total	136 633 \$	69 496 \$	18 000 \$	— \$	224 129 \$

Type de dérivé	2024				
	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt	— \$	— \$	5 000 \$	— \$	5 000 \$
Contrats de change	200 434	4 605	14 714	—	219 753
Total	200 434 \$	4 605 \$	19 714 \$	— \$	224 753 \$

Exposition au risque de crédit

L'exposition actuelle au risque de crédit présentée dans les tableaux ci-dessous représente le coût de remplacement actuel de tous les contrats dérivés en cours assortis d'une valeur positive.

Le montant en équivalent-crédit correspond à l'exposition actuelle au risque de crédit, majorée d'une estimation de l'incidence des variations futures des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que d'autres indices, en fonction d'une formule prescrite par le BSIF.

Le solde pondéré en fonction des risques représente le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, telle qu'elle est prescrite par le BSIF.

Les tableaux suivants présentent un sommaire du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit connexe.

	2025			
	Montant notionnel	Risque de crédit actuel	Montant en équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt	18 000 \$	— \$	112 \$	56 \$
Contrats de change	206 129	3 431	7 582	3 791
Total	224 129 \$	3 431 \$	7 694 \$	3 847 \$

	2024			
	Montant notionnel	Risque de crédit actuel	Montant en équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt	5 000 \$	— \$	14 \$	7 \$
Contrats de change	219 753	4 643	1 560	780
Total	224 753 \$	4 643 \$	1 574 \$	787 \$

Les montants ci-dessus ne reflètent pas l'incidence des garanties reçues de contreparties par la Compagnie, le droit juridique de compensation ou l'incidence des conventions-cadres de compensation.

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire la volatilité du bénéfice et des capitaux propres découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change entraîneront soit une appréciation, soit une dépréciation de la valeur de marché des actifs et des passifs ou une variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les produits et les charges de l'instrument de couverture contrebalancent les profits, les pertes, les produits et les charges de l'élément couvert. Les dérivés utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au poste Actifs dérivés ou Passifs dérivés dans les états de la situation financière.

9.A. Dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Nous utilisons d'autres dérivés, qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles (« placements dérivés »), pour gérer l'exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments utilisés comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises croisées, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme sur taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de crédit et les swaps d'actions.

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des dérivés détenus aux fins de la gestion des risques par type de risque.

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de taux d'intérêt :				
Placements dérivés	— \$	(33) \$	— \$	(31) \$
Total des dérivés de taux d'intérêt	—	(33)	—	(31)
Contrats de change :				
Désignés dans les couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(243)
Placements dérivés	3 531	(67)	516	(4 056)
Total des dérivés de change	3 531	(67)	516	(4 299)
Total des contrats dérivés	3 531	(100)	516	(4 330)

Juste valeur des instruments dérivés

Le tableau suivant présente la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie aux 31 décembre 2025 et 2024.

	2025			2024		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Contrats de taux d'intérêt	— \$	(33) \$	(33) \$	— \$	(31) \$	(31) \$
Contrats de change	3 531	(67)	3 464	516	(4 299)	(3 783)
Total	3 531 \$	(100) \$	3 431 \$	516 \$	(4 330) \$	(3 814) \$

9.B. Comptabilité de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises et de taux d'intérêt payeurs de taux fixe/receveurs de taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence (principalement le taux Euribor en livres sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) et le risque de change (principalement le dollar américain et la livre sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Nous couvrons le risque de taux d'intérêt jusqu'à concurrence de l'exposition au taux d'intérêt de référence des billets à taux variable afin d'atténuer la variabilité des flux de trésorerie. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture économiques satisfont aux critères de la comptabilité de couverture.

Notre exposition au risque de marché et notre approche à l'égard de la gestion du risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change, sont décrites à la note 6.

Pour déterminer le montant de l'exposition auquel appliquer la comptabilité de couverture, nous évaluons l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur les flux de trésorerie futurs découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques analytiques, comme l'analyse de sensibilité des flux de trésorerie.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit des contreparties aux instruments dérivés, lequel n'est pas compensé par les éléments couverts, de manière semblable à celle décrite ci-dessus pour les couvertures de la juste valeur.

Nous déterminons s'il existe une relation économique entre les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en nous fondant sur une évaluation de leurs caractéristiques qualitatives et du risque couvert qui est étayée par une analyse quantitative. Lorsque nous évaluons la présence d'une relation économique, nous déterminons si les conditions essentielles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont étroitement liées. Nous évaluons si les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture répondent de façon semblable au risque couvert, comme le taux d'intérêt de référence ou la monnaie étrangère. En ce qui concerne les relations de couverture de flux de trésorerie directement touchées par la réforme des TIO (c'est-à-dire les couvertures du LIBOR en dollars américains et du LIBOR en livres sterling), nous supposons que les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture ne varieront pas en raison de la réforme des TIO. Nous étayons cette évaluation qualitative avec une analyse de régression pour évaluer si l'instrument de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations de la valeur actualisée de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de la couverture au moyen de la méthode du dérivé hypothétique, qui crée un instrument dérivé servant de substitut à la transaction couverte. Les conditions du dérivé hypothétique correspondent aux conditions essentielles de l'élément couvert, et sa juste valeur est nulle à la création. Nous utilisons une analyse de régression pour évaluer si l'instrument dérivé désigné dans chacune des relations de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert (de façon prospective et rétrospective).

Les sources potentielles d'inefficacité des couvertures peuvent être liées aux différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, laquelle n'est pas reflétée dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation du taux d'intérêt.
- Les différences entre l'échéance du swap de taux d'intérêt et celle des prêts ou des titres de créance.
- La non-concordance entre le calendrier des paiements et le calendrier de la révision des taux d'intérêt.
- Les différences entre les taux d'actualisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Ces relations de couverture ne présentaient pas d'autres sources d'inefficacité.

Les montants liés aux éléments désignés comme instruments de couverture s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre		2025	2024
Risques de couverture	Élément couvert	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	— \$	(97) \$

1. Un swap de devises croisées peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises croisées sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

2. Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

Les montants liés à l'efficacité des relations de couverture s'établissent comme suit :

Risques de couverture	Élément couvert	Profits (pertes) sur les éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture	Profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans les produits d'intérêts nets
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	—	—	—	—	—
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	243	(243)	—	(243)	—

1. Un swap de devises croisées peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises croisées sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

2. Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers, qui sont des obligations à taux variable.

9.C. Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global et une analyse des autres éléments du résultat global découlant de la comptabilité de couverture.

	2025	2024
Couvertures de flux de trésorerie		
Solde, au début	(97) \$	146 \$
Tranche efficace des variations de la juste valeur :		
Risque de change	—	(243)
Montant net reclassé en résultat net :		
Risque de change	97	—
Solde, à la fin	— \$	(97) \$

10. Autres actifs

	2025	2024
Créances clients	7 \$	7 \$
Montant à recevoir d'une partie liée (note 15)	4 938	2 043
Produits tirés des placements courus et à recevoir	4 828	5 463
Commissions différées	828	872
Débiteurs et charges payées d'avance	1 132	2 207
Impôt à recevoir	1 735	1 563
Total des autres actifs	13 468 \$	12 155 \$

Au 31 décembre 2025, les actifs qui devraient être recouverts dans un an ou moins et dans un an à compter de la date de clôture s'élevaient à 12 800 \$ et à 668 \$, respectivement (2024 – 11 493 \$ et 662 \$, respectivement).

11. Dépôts

En vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la Compagnie est tenue de séparer et de détenir des actifs spécifiquement pour les dépôts des clients. Les actifs détenus en vue de dépôts se présentent comme suit :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 750 \$	43 813 \$
Titres à court terme	—	10 215
Titres de créance	403 334	445 300
Prêts hypothécaires et autres prêts	314 408	284 181
Produits tirés des placements courus et à recevoir	4 600	5 196
Autres actifs	4 938	2 043
	771 030 \$	790 748 \$

Les tableaux suivants présentent un sommaire des passifs liés aux dépôts et des rendements par durée jusqu'à l'échéance.

	2025									
	3 mois ou moins		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans		Valeur comptable totale	
	Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)	
À vue	123 500 \$	0,22 %	13 612 \$	1,71 %	38 194 \$	2,98 %	— \$	— %	175 306 \$	0,94 %
À terme	190 793	3,52 %	193 157	3,18 %	208 246	3,55 %	3 529	3,79 %	595 724	3,42 %
Total	314 293 \$		206 769 \$	3,09 %	246 439 \$	3,46 %	3 529 \$	3,79 %	771 030 \$	2,86 %

	2024									
	3 mois ou moins		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans		Valeur comptable totale	
	Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)	
À vue	65 137 \$	0,48 %	13 884 \$	2,53 %	50 402 \$	2,77 %	— \$	— %	129 423 \$	1,59 %
À terme	199 142	4,81 %	257 802	4,28 %	200 647	4,18 %	3 734	3,76 %	661 325	4,41 %
Total	264 279 \$	3,74 %	271 686 \$	4,19 %	251 049 \$	3,90 %	3 734 \$	3,76 %	790 748 \$	3,95 %

Les dépôts à vue sont constitués de certificats de placement garantis qui sont rachetables en tout temps. Les dépôts à terme sont constitués de certificats de placement garantis qui paient un taux d'intérêt fixe sur une période déterminée.

La Compagnie doit maintenir des placements selon un montant et sous une forme définis afin de respecter les exigences réglementaires en matière de liquidités. La norme sur le ratio de liquidité à court terme est une exigence en vertu de Bâle III selon laquelle les institutions de dépôt doivent détenir des actifs liquides de haute qualité suffisants pour couvrir 100 % de leurs besoins nets en liquidités dans des conditions difficiles sur une période de 30 jours. L'objectif du ratio de liquidité à court terme est de promouvoir la résilience à court terme du profil de risque de liquidité de la Compagnie. Le ratio de liquidité à court terme se calcule par la division des actifs liquides de haute qualité par les sorties nettes de trésorerie. Aux 31 décembre, le ratio de liquidité à court terme se présentait comme suit :

	2025	2024
Actifs liquides de haute qualité	215 235 \$	252 456 \$
Sorties nettes de trésorerie	30 133	26 062
Ratio de liquidité à court terme	714 %	969 %

12. Autres passifs

	2025	2024
Dettes fournisseurs	16 \$	25 \$
Montant à payer à une partie liée (note 15)	42	10 208
Créditeurs et charges à payer	6 275	5 259
Impôt à payer	—	—
Retenue d'impôt à payer	963	963
Trésorerie détenue en fiducie pour les régimes enregistrés de propriétaire apparent	95 558	86 648
Total des autres passifs	102 854 \$	103 103 \$

Les autres passifs devraient être réglés dans un an ou moins. Au 31 décembre 2025, la trésorerie détenue en fiducie par la Compagnie s'élevait à 95 558 \$ (2024 – 86 648 \$). La Compagnie conserve les intérêts gagnés de 2 371 \$ (2024 – 4 614 \$) sur le solde de trésorerie.

13. Capital social

Nombre illimité d'actions spéciales sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur et au gré du porteur, et nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

13.1 Actions ordinaires

Le tableau suivant présente les actions ordinaires émises et en circulation.

	2025		2024	
	Nombre d'actions	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
Actions ordinaires (émises)	2 364 897	98 561 \$	2 364 897	98 561 \$

Aucune action ordinaire n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 – aucune).

Des dividendes de néant sur les actions ordinaires ont été versés à la société mère au cours de l'exercice (2024 – 45 000 \$).

14. Actifs de fiducie sous gestion

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des actifs de fiducie sous gestion de la Compagnie s'élevait à 70 426 915 \$ (2024 – 58 457 874 \$).

15. Transactions entre parties liées

Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées à leur valeur d'échange. Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

	2025	2024
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie		
Montant imputé à la Compagnie au titre des charges d'exploitation ^{a)}	3 180 \$	2 950 \$
Prêts nets aux entreprises et titres de créance privés (vendus) achetés pour la Compagnie ^{b)}	46 422	(18 002)
Prêts hypothécaires nets (vendus) achetés pour la Compagnie ^{c)}	—	(864)
Dividendes ^{d)}	—	45 000
Dérivés nets vendus pour la Compagnie ^{e)}	(4 472)	(4 847)

- a) La Compagnie reçoit de la Sun Life du Canada certains services d'administration des dépôts et de marketing, ainsi que certains services partagés, dans le cours normal de ses activités. Les frais liés aux dépôts et aux placements ainsi que les autres charges d'exploitation présentés dans l'état du résultat net comprennent les montants payés et à payer à la Sun Life du Canada. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des charges d'exploitation s'élevant à 3 180 \$ (2024 – 2 950 \$) ont été imputées à la Compagnie par la Sun Life du Canada. Au 31 décembre 2025, le montant à payer à la Sun Life du Canada relativement à ces charges était de 42 \$ (2024 – 28 \$). Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. En 2025, 21 dirigeants et administrateurs (2024 – 22) répondaient à la définition des principaux dirigeants. Le total des honoraires imputés par la Sun Life du Canada à l'égard des services rendus à la Compagnie est estimé à moins de 1 000 \$ (2024 – moins de 1 000 \$), et ces honoraires sont inclus dans les charges d'exploitation susmentionnées. La Sun Life du Canada administre les retenues d'impôt au nom de la Compagnie. Au 31 décembre 2025, le montant à recevoir de la Sun Life du Canada relativement à ces transactions s'élevait à 4 043 \$ (2024 – 1 330 \$).
- b) La Compagnie investit dans des prêts aux entreprises et des titres de créance privés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des achats de prêts aux entreprises et de titres de créance privés pour un montant net de 46 422 \$ ont été effectués pour la Compagnie par la Sun Life du Canada (2024 – ventes de 18 002 \$). En outre, la Sun Life du Canada administre les transactions au nom de la Compagnie relativement à ces prêts aux entreprises et à ces titres de créance. Au 31 décembre 2025, le montant (à payer à) à recevoir de la Sun Life du Canada relativement à ces transactions de vente et d'administration nettes s'élevait à 894 \$ (2024 – 714 \$).
- c) La Compagnie investit dans des prêts hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des ventes de prêts hypothécaires pour un montant net de 0 \$ ont été effectuées pour la Compagnie par la Sun Life du Canada (2024 – ventes de 864 \$). La Sun Life du Canada administre les transactions au nom de la Compagnie relativement à ces prêts hypothécaires. Au 31 décembre 2025, le montant à recevoir de la Sun Life du Canada relativement à ces transactions de vente et d'administration s'élevait à néant (2024 – néant).
- d) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des dividendes de néant sur les actions ordinaires ont été versés à la Sun Life du Canada [2024 – (45 000) \$].
- e) La Sun Life du Canada administre les transactions sur dérivés au nom de FFSL. Au 31 décembre 2025, un montant de néant (2024 – 10 208 \$) était à payer à la Sun Life du Canada par FFSL. Ce montant est présenté au tableau de la note 12.

16. Engagements et éventualités

Prêts hypothécaires et autres prêts

Au 31 décembre 2025, les engagements en cours au titre des prêts hypothécaires et autres prêts futurs s'élevaient à 51 140 \$ (2024 – 19 941 \$).

Litiges

Dans le cours normal des activités, la Compagnie est partie à diverses actions en justice dont l'issue est impossible à déterminer. De l'avis de la direction, la résolution de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Compagnie.

17. Sensibilité aux taux d'intérêt

Les actifs et les passifs de la Compagnie sont classés ci-dessous par durée jusqu'à l'échéance (qui se rapproche du moment auquel un actif est réinvesti ou un passif est réémis à un nouveau taux d'intérêt).

	Valeur comptable en 2025						Total
	Taux variable	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans intérêt	
Actif							
Trésorerie détenue en fiducie	95 558 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	95 558 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 456	—	—	—	—	—	44 456
Titres de créance	—	—	157 334	319 655	7 956	—	484 945
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	35 280	23 069	250 892	28 537	—	337 778
Actifs liés aux dérivés ¹⁾	—	—	—	—	—	3 531	3 531
Autres actifs ¹⁾	—	—	—	—	—	14 538	14 538
	140 014 \$	35 280 \$	180 403 \$	570 547 \$	36 493 \$	18 069 \$	980 806 \$
Passif et capitaux propres							
Découverts bancaires	15 678 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	15 678 \$
Dépôts							
Dépôts à terme	—	190 793	193 157	208 245	3 529	—	595 724
Dépôts à vue	—	123 500	13 612	38 194	—	—	175 306
tants liés aux dérivés ¹⁾	—	—	—	—	—	100	100
Autres passifs ¹⁾	—	—	—	—	—	102 854	102 854
Capitaux propres ¹⁾	—	—	—	—	—	91 144	91 144
	15 678 \$	314 293 \$	206 769 \$	246 439 \$	3 529 \$	194 098 \$	980 806 \$
Au bilan	124 336 \$	(279 013) \$	(26 366) \$	324 108 \$	32 964 \$	(176 029) \$	— \$
Hors bilan (note 9)	—	136 633	69 496	18 000	—	—	224 129
Total de la sensibilité aux taux d'intérêt	124 336 \$	(142 380) \$	41 391 \$	302 423 \$	74 388 \$	(176 029) \$	224 129 \$

1. Les taux effectifs moyens pour ces éléments ne sont pas pris en compte dans l'analyse de sensibilité.

	Taux effectifs moyens en 2025 ²⁾				
	Taux variable	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,50 %	— %	— %	— %	— %
Titres de créance	— %	— %	3,22 %	2,48 %	4,52 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	— %	6,00 %	6,88 %	6,40 %	5,84 %
Passif					
Découverts bancaires	2,50 %	— %	— %	— %	— %
Dépôts à terme	— %	3,52 %	3,18 %	3,55 %	3,79 %
Dépôts à vue	— %	0,22 %	1,71 %	2,98 %	— %

2. Les taux effectifs moyens sont fondés sur les taux d'intérêt contractuels.

	Valeur comptable en 2024						Total
	Taux variable	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans intérêt	
Actif							
Trésorerie détenue en fiducie	86 648 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	86 648 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 125	—	—	—	—	—	44 125
Titres à court terme	—	10 382	—	—	—	—	10 382
Titres de créance	—	9 993	228 807	280 317	4 288	—	523 405
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	41 884	44 886	198 818	20 849	—	306 437
Actifs liés aux dérivés ¹⁾	—	—	—	—	—	516	516
Autres actifs ¹⁾	—	—	—	—	—	12 533	12 533
	130 773 \$	62 259 \$	273 693 \$	479 135 \$	25 137 \$	13 049 \$	984 046 \$
Passif et capitaux propres							
Découverts bancaires	1 977 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 977 \$
Dépôts							
Dépôts à terme	—	199 142	257 802	200 647	3 734	—	661 325
Dépôts à vue	—	65 137	13 884	50 402	—	—	129 423
Montants liés aux dérivés ¹⁾	—	—	—	—	—	4 330	4 330
Passif d'impôt différé ¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Autres passifs ¹⁾	—	—	—	—	—	103 103	103 103
Capitaux propres ¹⁾	—	—	—	—	—	83 888	83 888
	1 977 \$	264 279 \$	271 686 \$	251 049 \$	3 734 \$	191 321 \$	984 046 \$
Au bilan	128 796 \$	(202 020) \$	2 007 \$	228 086 \$	21 403 \$	(178 272) \$	— \$
Hors bilan (note 9)	—	200 434	4 605	19 714	—	—	224 753
Total de la sensibilité aux taux d'intérêt	128 796 \$	(1 586) \$	6 612 \$	247 800 \$	21 403 \$	(178 272) \$	224 753 \$

1. Les taux effectifs moyens pour ces éléments ne sont pas pris en compte dans l'analyse de sensibilité.

	Taux effectifs moyens en 2024 ²⁾				
	Taux variable	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,50 %	— %	— %	— %	— %
Titres à court terme	— %	— %	— %	— %	— %
Titres de créance	— %	4,23 %	3,70 %	4,42 %	1,86 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	— %	6,00 %	5,21 %	6,75 %	5,99 %
Passif					
Découverts bancaires	3,50 %	— %	— %	— %	— %
Dépôts à terme	— %	4,81 %	4,28 %	4,18 %	3,76 %
Dépôts à vue	— %	0,48 %	2,53 %	2,77 %	— %

2. Les taux effectifs moyens sont fondés sur les taux d'intérêt contractuels.

Au 31 décembre 2025, une augmentation immédiate de 1 % des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement aurait donné lieu à une diminution de 935 \$ du bénéfice avant impôt de la Compagnie (2024 – 1 203 \$), tandis qu'une diminution immédiate et parallèle de 1 % des taux d'intérêt aurait donné lieu à une augmentation de 966 \$ du bénéfice avant impôt de la Compagnie (2024 – 1 231 \$).

18. Intérêts dans des entités structurées non consolidées

La FFSL détient des intérêts dans diverses entités structurées qui ne sont pas consolidées. La FFSL détient des intérêts dans une entité structurée lorsqu'elle a un lien contractuel ou non contractuel qui expose la Compagnie à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. L'intérêt de la Compagnie comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités.

Le tableau suivant présente les intérêts de la Compagnie dans des entités structurées non consolidées aux 31 décembre 2025 et 2024.

Aux 31 décembre		2025			2024		
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste de l'état de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte	
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	138 062 \$	138 062 \$	154 515 \$	154 515 \$	

Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Entités gérées par des tiers

Les placements de la FFSL dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des actifs, y compris des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciales. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. La FFSL n'a fourni aucun soutien financier ou autre à l'égard de ces placements hormis notre placement initial; par conséquent, son exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la juste valeur de ceux-ci. La Compagnie n'a aucun contrôle sur ces placements étant donné qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe son niveau de participation dans celles-ci.

19. Modifications de chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs présentés à la note 6.B et à la note 17 ont été reclassés afin de corriger l'information relative à la durée à courir jusqu'à l'échéance de certains actifs au cours de la période comparative. Les modifications connexes sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Note 6.B

Présentation antérieure :

Les échéances contractuelles des actifs financiers et passifs financiers de la Compagnie s'établissent comme suit :

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2024					Sans échéance précise	Total
	À vue	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Actif							
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	86 770	185 939	33 728	—	306 437	
Placements	90 427 \$	376 298 \$	466 256 \$	38 016 \$	— \$	970 997 \$	
Total de l'actif	90 427 \$	376 814 \$	466 256 \$	38 016 \$	12 533 \$	984 046 \$	

Données retraitées :

Les échéances contractuelles des actifs financiers et passifs financiers de la Compagnie s'établissent comme suit :

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2024					Sans échéance précise	Total
	À vue	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Actif							
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	86 770	198 818	20 849	—	306 437	
Placements	90 427 \$	376 298 \$	479 135 \$	25 137 \$	— \$	970 997 \$	
Total de l'actif	90 427 \$	376 814 \$	479 135 \$	25 137 \$	12 533 \$	984 046 \$	

Note 17

Présentation antérieure :

Les actifs et les passifs de la Compagnie sont classés ci-dessous par durée jusqu'à l'échéance (qui se rapproche du moment auquel un actif est réinvesti ou un passif est réémis à un nouveau taux d'intérêt).

	Valeur comptable en 2024						Total
	Taux variable	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans intérêt	
Actif							
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	41 884	44 886	185 939	33 728	—	306 437
	130 773 \$	62 259 \$	273 693 \$	466 256 \$	38 016 \$	13 049 \$	984 046 \$

Données retraitées :

Les actifs et les passifs de la Compagnie sont classés ci-dessous par durée jusqu'à l'échéance (qui se rapproche du moment auquel un actif est réinvesti ou un passif est réémis à un nouveau taux d'intérêt).

	Valeur comptable en 2024						Total
	Taux variable	3 mois ou moins	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans intérêt	
Actif							
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	41 884	44 886	198 818	20 849	—	306 437
	130 773 \$	62 259 \$	273 693 \$	479 135 \$	25 137 \$	13 049 \$	984 046 \$



Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc., toutes des sociétés membres du groupe Sun Life.

© Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et leurs concédants de licence. Tous droits réservés.